

sujet, et comme dirait Shakespeare, nous devons la prendre à son sommet sinon nous échouons sur les hauts-fonds et les écueils.

Comment cette situation a-t-elle pris naissance? Comment ces problèmes d'urgence nationale ont-ils pu se développer dans notre pays et ailleurs? Au début du XIX^e siècle, alors que la population canadienne était éparsée et que les cours d'eau n'étaient pas encombrés, il y avait suffisamment d'eau pour flotter du bois, tourner les roues des moulins et fournir du poisson à nos ancêtres. Mais, je le répète, ces ancêtres étaient peu nombreux et les industries de peu d'importance. Les cours d'eau recevaient et purifiaient rapidement les déchets humains et industriels.

Avec l'expansion démographique, les villages sont devenus des villes et les petites scieries, d'énormes usines de pâtes et papiers. Les habitudes cependant n'ont pas changé. Les nouvelles villes ont pensé que les eaux avoisinantes pouvaient continuer à recevoir leurs déchets et elles les ont déversés en quantité de plus en plus grandes sans les traiter. Les petites industries, devenues grandes, ont pensé que parce qu'un cours d'eau pouvait recevoir quelques tonnes de sciure de bois et de copeaux par jour, il pourrait sans dommage accepter des centaines de tonnes de fibres de bois et de sulfite. Puis sont venues de nouvelles villes et de nouvelles industries. Les centrales hydro-électriques ont transformé les rapides à action auto-épuratrice en des nappes d'eau stagnante, et chaque fois que disparaissait un rapide pour la production d'énergie hydro-électrique, nous nous félicitions et nous parlions de progrès.

● (3.40 p.m.)

La situation a empiré sans que l'on fasse beaucoup pour la corriger, et peu de gens s'y intéressaient vraiment. Un jour vers la fin des années 1960, nous nous sommes aperçus que certaines parties des Grands lacs étaient étouffées par les algues, nourries par les phosphates provenant de millions de laveuses automatiques.

Puis nous nous sommes arrêtés, nous avons ouvert les yeux et nous avons jeté un coup d'œil sur la rivière Ottawa qui coule sous les fenêtres des édifices du Parlement: ce n'était plus le noble et grand cours d'eau vu par Champlain, mais une espèce de fossé à déchets.

Je crois que nous nous rendons tous compte maintenant que nous nous sommes fourvoyés. Nous avons commis une erreur en faisant usage de nos eaux sans planification préalable.

Le moment est venu de régler la note et de redresser les torts du passé.

Les eaux courantes se prêtent à bien des usages. La plupart de nos lacs et rivières con-

tribuent à nos loisirs; nous en tirons notre eau potable; nous y pêchons notre poisson; nous les utilisons pour irriguer nos champs, pour alimenter nos turbines et, à raison aussi, pour éliminer déchets et résidus. La multiplicité de tels usages se prête fort difficilement à une solution globale. Et pourtant, tel doit être notre objectif; telle est la tâche qui nous attend. Nous ne nous élevons pas contre l'utilisation des cours d'eau dans les domaines des loisirs, de l'alimentation en eau potable, de l'irrigation, de l'énergie électrique ou de l'élimination des déchets. Cependant, pris séparément, chacun de ces usages peut entrer en conflit avec tous les autres.

Frappés par l'ampleur de la pollution, bien des gens jugent maintenant qu'il est illégitime de recourir aux cours d'eau pour éliminer les déchets. Ces derniers constituent malheureusement l'un des éléments inséparables de notre mode de vie moderne. La matière ne se crée pas, pas plus qu'elle ne se détruit. Toute chose construite, toute chose utilisée doit être, à un moment donné, éliminée d'une façon ou d'une autre. Pour la plupart d'entre nous, cela revient à dire qu'il faut cacher à la vue ces choses qui nous répugnent. Alors, inévitablement, c'est aux cours d'eau que nous laissons le soin de déverser ces résidus dans la mer.

L'élimination des déchets par voie fluviale n'est pas forcément condamnable, pas plus qu'elle n'est toujours une entrave à divers autres usages de l'eau. Le fait est que, en deçà d'un certain seuil, nos cours d'eau ont le pouvoir d'autopurification. Ce n'est qu'après avoir dépassé ce stade que l'eau perd cette faculté régénératrice et que, partant, un tel usage de l'eau se révèle préjudiciable pour tous les autres.

Ces observations générales mettent en lumière une vérité évidente: l'utilisation de nos eaux doit être fonction des avantages maximums qu'elle peut procurer à notre société. Seule une planification d'ensemble peut permettre, dans cette optique, de canaliser ces multiples usages vers un seul objectif. Chaque bassin fluvial doit être considéré comme un ensemble distinct. Nous devons envisager toutes les utilisations possibles de chaque bassin. Nous devons prendre des décisions en fonction de l'avenir pour récolter un maximum d'avantages sociaux de nos ressources en eau. Le projet de loi sur les ressources en eau du Canada nous permettra de prévoir, de concert avec les provinces, la meilleure utilisation possible de ces ressources, compte tenu de tous les usages auxquels nos eaux se prêtent; ensuite, il y aura lieu de déterminer comment procéder pour rendre à l'eau sa qualité originale et, partant, maintenir l'équilibre optimum entre ces usages divers.

[L'hon. M. Greene.]